

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1584

présenté par

Mme Manon Meunier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	80 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	80 000 000
TOTAUX	80 000 000	80 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite rétablir les crédits alloués au Plan haies, supprimés par le gouvernement.

En effet, le projet de loi de finances pour l'année 2025 prévoit une diminution drastique du budget du plan haies, faisant passer le budget du plan haies de 110 à 30 millions d'euros en Autorisations d'engagement.

Rappelons les objectifs fixés par le plan haies par le Gouvernement : ajouter 50 000 kilomètres de haie sur le territoire français d'ici à 2030. Les haies étaient alors présentées « comme un levier important de la transition agroécologique », ce qu'elles sont puisqu'elles constituent à la fois des puits de carbone importants, des abris pour la biodiversité, et qu'elles sont absolument essentielles pour l'adaptation aux aléas climatiques (sécheresses et inondations) dont nos agriculteurs et agricultrices souffrent tant.

Le maintien du budget alloué au plan haies est d'autant plus que nécessaire que la perte annuelle moyenne de haie s'est accélérée ces dernières années de 10 400 km/an entre 2006 et 2014 à 23 571 km/an entre 2017 et 2021. Le groupe parlementaire LFI-NFP s'oppose donc à ce coup d'arrêt brutal au plan haies lancé en 2024. La décision du gouvernement est d'autant moins compréhensible que les crédits engagés pour l'année 2024 ont été consommés. On constate une volonté des agriculteurs et agricultrices d'implanter des haies dans leurs exploitations agricoles comme en témoigne le nombre important de dossiers déposés pour obtenir des soutien à la plantation de haies.

En outre, l'ensemble des acteurs concernés se sont fortement mobilisés pour que le plan haies fonctionne et l'on a observé une forte mobilisation des services déconcentrés de l'Etat pour faire connaître et mettre en œuvre des appels à projets dans le cadre du pacte Haie. Rappelons que le plan

haies fixait un objectif à 2030 et garantissait un financement sur plusieurs années, les acteurs de la filière ne comprendraient pas que l'année suivant le lancement on saborde ainsi le projet.

Si la baisse drastique du budget proposé dans le cadre du PLF était adoptée, cela consisterait à dilapider l'argent public investi précédemment et amènerait des destructions d'emploi, de nombreuses structures ont embauché des techniciens spécialisés sur ce sujet. Alors que nos agriculteurs et agricultrices viennent de vivre une année particulièrement difficile, supprimer ainsi une aide agricole qui les accompagne dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique ne ferait qu'attiser, à juste titre, leur colère.

Pour des raisons de recevabilité financière, cet amendement procède au mouvement de crédits suivant :

- Il abonde à hauteur de 80 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 29 - Planification écologique du programme 149 "Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt".

- Il minore à hauteur de 80 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 01 - Allègements de cotisations et contributions sociales du programme 381 "Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)".

Si nous dénonçons la logique et les effets du dispositif TODE-AG que nous souhaitons remettre en cause, nous ne souhaitons pas pour autant grever les comptes de l'UNEDIC et de la MSA et nous demandons donc au gouvernement à la fois de lever le gage et de remettre en cause le dispositif TODE-AG.